



Commission de la Digitalisation, des Médias et des Communications

Procès-verbal de la réunion du 11 mai 2021

Ordre du jour :

1. Echange avec Monsieur le Ministre des Communications et des Médias sur l'état actuel des négociations entre le Gouvernement, CLT-UFA et RTL Group sur la convention portant sur la prestation d'une mission de service public dans le secteur audiovisuel
2. En présence de Monsieur le Ministre et de Madame Aline Muller, CEO du Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER), présentation des résultats de la consultation publique relative aux opportunités et aux défis de l'intelligence artificielle (IA) réalisée à la fin de l'année 2020
3. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova (remplaçant M. Marc Hansen), Mme Nancy Arendt épouse Kemp (remplaçant M. Serge Wilmes), M. Carlo Back, Mme Djuna Bernard, M. Sven Clement, Mme Francine Closener, M. Frank Colabianchi (remplaçant M. Guy Arendt), M. Max Hahn (remplaçant Mme Carole Hartmann), M. Pim Knaff, M. Marc Lies, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch, M. Roy Reding, Mme Viviane Reding

M. David Wagner, observateur délégué

M. Xavier Bettel, Premier ministre, Ministre des Communications et des Médias

Mme Anne-Catherine Ries, Directeur du Service des Médias et des Communications

M. Paul Konsbruck, Premier Conseiller de Gouvernement (pour le point 1 uniquement)

Mme Carole Nuss, M. Jacques Thill, Service des Médias et des Communications (pour le point 1 uniquement)

M. Max Gindt, M. Thierry Zeien, Service des Médias et des Communications Service des Médias et des Communications (pour le point 2 uniquement)

Mme Aline Muller, Directeur Général du « Institute of Socio-Economic Research » (LISER) (pour le point 2 uniquement)

Mme Cristel Sousa, Mme Monique Faber, Administration parlementaire

Excusés : M. Guy Arendt, M. Marc Hansen, Mme Carole Hartmann, M. Serge Wilmes

*

Présidence : Mme Lydia Mutsch, Vice-Présidente de la Commission

*

1. Echange avec Monsieur le Ministre des Communications et des Médias sur l'état actuel des négociations entre le Gouvernement, CLT-UFA et RTL Group sur la convention portant sur la prestation d'une mission de service public dans le secteur audiovisuel

Après les mots de bienvenue de Madame la Vice-Présidente de la commission parlementaire Lydia Mutsch (LSAP), Monsieur le Ministre des Communications et des Médias Xavier Bettel prend la parole pour présenter le projet de convention portant sur la prestation d'une mission de service public en matière de télévision, radio et activités digitales à conclure entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, CLT-UFA et RTL Group¹. Le projet de convention a été envoyé aux membres de la commission avant la réunion.

Monsieur le Ministre indique que la convention actuellement en vigueur a été signée en 2017 et atteindra son échéance fin 2023. Le Service des Médias et des Communications est actuellement en train de travailler sur le renouvellement de la convention reprenant la plupart des dispositions de l'ancien contrat, mais prévoyant néanmoins deux innovations essentielles :

- Durée du contrat de sept ans : Dans un souci de prévisibilité aussi bien pour le groupe que pour l'Etat, la convention prendra effet au 1^{er} janvier 2024 et viendra à expiration le 31 décembre 2030.
- Prise en compte des services de radio : Les services de radio seront pour la première fois intégrés dans la convention à part entière. Cet élargissement reflète la réalité « *cross-media* » de la société tout en s'alignant sur les obligations en matière de transparence financière.

D'autres modifications plus ponctuelles ont également été apportées au texte, qui se résument comme suit :

- Une précision a été apportée dans les obligations en matière de déontologie, d'éthique et de la qualité du programme.
- Les missions du groupe ont été davantage précisées. Les informations transmises par CLT-UFA devront, entre autres, être objectives, pluralistes et accessibles.
- CLT-UFA s'engagera à jouer un rôle d'incubateur dans le domaine de la culture.
- Le groupe devra proposer un programme destiné aux enfants sans publicité.
- L'éducation aux médias sera élargie. Dans ce contexte, le groupe s'engagera à établir une coopération avec l'Université du Luxembourg.

La convention étant encore dans un stade de négociations, les coûts financiers ne peuvent, à l'heure actuelle, pas encore être estimés. Monsieur le Ministre précise qu'il est fort probable,

¹ Voir annexe 1 – « Projet de convention portant sur la prestation d'une mission de service public en matière de télévision, radio et activités digitales conclue entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, CLT-UFA et RTL Group »

que le montant maximal annuel de 10 millions d'euros actuellement prévu dans la convention ne sera pas suffisant pour couvrir les frais de CLT-UFA au titre de la prochaine convention, pour deux raisons :

- D'abord, les coûts supportés par le groupe sont prévus d'augmenter d'ici à 2030.
- Ensuite, l'apport du groupe – qui aujourd'hui s'élève à 5 millions d'euros – est prévu de diminuer, car la valeur des fréquences a substantiellement baissé au cours des dernières années. L'Etat est en discussion avec le groupe pour voir dans quelle mesure cette perte de valeur pourra être compensée.

*

Madame la Députée Djuna Bernard (déli gréng) prend la parole pour avoir plus de précisions sur les délais que l'Etat s'est fixé pour achever les négociations, et sur les personnes qui mènent actuellement les négociations aussi bien du côté de l'Etat que du côté du groupe.

Monsieur le Député Sven Clement (Piraten) accueille favorablement les précisions apportées pour le programme pour les enfants, le sport et la culture. Il relève toutefois que l'aspect financier de la convention devra faire l'objet d'une discussion en commission parlementaire lorsqu'il aura été estimé. L'orateur aimerait ensuite connaître les raisons qui ont amené l'Etat à élargir les missions de service public de CLT-UFA et demande si le site internet est également inclus dans ces missions.

En référence au système de responsabilités du groupe, Madame la Députée Francine Closener (LSAP) demande si les rédacteurs en chef continueront à jouer un rôle dans la hiérarchie. L'oratrice demande ensuite à avoir plus de précisions sur 1) le fonctionnement du Comité Ethique et de la Commission de suivi, 2) la formation initiale et continue pour les journalistes et 3) le projet relatif à l'éducation aux médias.

En réponse aux questions soulevées par les derniers intervenants, Monsieur le Ministre fournit les explications suivantes :

- Il n'existe pas de calendrier précis selon lequel les négociations relatives au budget devront être achevées. Monsieur le Ministre estime qu'elles pourront en principe être clôturées vers fin de l'année 2021 et s'engage à saisir la commission parlementaire le moment venu.
- Le site internet fait déjà partie des missions de service public du groupe, ceci à la suite d'un avenant à la convention intervenu en 2018.
- Le projet de convention ne prévoit aucun changement dans le système de responsabilités.
- Le Comité Ethique se réunira à chaque fois où des questions d'ordre éthique devront être tranchées.
- La composition de la Commission de suivi n'a pas encore été déterminée. Elle sera normalement connue vers la rentrée.

En complément aux propos de Monsieur le Ministre, un représentant du ministère d'Etat fournit encore les explications ci-après :

- Le budget prévu dans la future convention sera nécessairement plus élevé que celui de la convention actuellement en vigueur étant donné que la durée de la convention

est plus longue. Le budget devra en tout état de cause faire l'objet d'une loi spéciale de financement qui sera déposée à la Chambre des Députés.

- L'Etat est représenté dans ces négociations par des fonctionnaires. Le groupe est quant à lui représenté par le Directeur général, le Co-CEO et le service juridique de RTL.
- Le représentant explique que l'approche multimédia du groupe a engendré quelques modifications dans la structure des responsabilités du groupe. En l'occurrence, la personne responsable pour le contenu est le Directeur de l'information.
- La Commission de suivi est essentiellement responsable pour le suivi des engagements étatiques pris au titre de la convention. A côté de l'audit externe réglementaire pour les comptes, un audit supplémentaire sera réalisé annuellement pour examiner les engagements financiers de l'Etat. Le représentant explique que les résultats de cet audit constitueront la base de l'analyse de la Commission de suivi.

Monsieur le Député David Wagner (déi Lénk) aimerait savoir si des changements sont intervenus dans la surveillance des obligations en matière de déontologie et dans le contrat d'ancrage du groupe.

Monsieur le Ministre répond que le contrat d'ancrage fait partie du contrat de concession qui vient à expiration en 2030.

Le représentant du ministère de l'Etat explique que le Service des Médias et des Communications s'est inspiré auprès de RTBF pour préciser les aspects en matière de déontologie. Les informations produites par le groupe doivent, entre autres, être objectives, pluralistes et accessibles. Le représentant tient à préciser que les obligations en matière de déontologie ont déjà été renforcées en 2017 avec la création de la Commission de suivi de la convention et le Comité Ethique. Les journalistes responsables pour le contenu au sein de RTL sont par ailleurs soumis au code de déontologie du Conseil de presse.

Une représentante du Service des Médias et des Communications souligne qu'il fut essentiel que RTL s'investisse activement dans l'éducation aux médias, puisqu'il s'agit d'un domaine qui relève d'une importance croissante au Luxembourg.

Le représentant du ministère de l'Etat ajoute que la convention fixe un cadre contractuel pour un certain nombre de projets et d'initiatives qui, par la suite, seront concrétisés et détaillés. Tel est le cas notamment pour les formations continues pour les journalistes et la collaboration avec les acteurs du secteur cinématographique et audiovisuel.

Madame la Députée Diane Aehm (CSV) constate que les missions de contrôle qui incombent à la Commission de suivi relèvent surtout de la compétence de la Chambre des Députés. Ceci dit, l'oratrice demande si Monsieur le Ministre est disposé à soumettre les rapports d'audit externe à la Chambre des Députés afin qu'ils puissent faire l'objet d'une discussion au sein de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire.

Monsieur le Ministre répond que les missions de la Commission de suivi ne préjudicient en aucun cas les prérogatives de la Chambre des Députés en matière de contrôle des engagements financiers de l'Etat.

2. En présence de Monsieur le Ministre et de Madame Aline Muller, CEO du Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER), présentation des résultats de la consultation publique relative aux opportunités et aux défis de l'intelligence artificielle (IA) réalisée à la fin de l'année 2020

Madame la Députée Diane Adehm (CSV) prend la parole et explique que son parti politique a voulu que Monsieur le Premier ministre expose aux membres de la commission parlementaire les résultats de l'étude du *Luxembourg Institute of Socio-Economic Research* (LISER) et les conclusions qui en seront tirées en conséquence. Elle tient à souligner qu'il est en principe d'usage que la Chambre des Députés soit informée des résultats de ce type d'étude avant que ceux-ci ne soient dévoilés au public.

Monsieur le Premier ministre explique que l'étude sur l'intelligence artificielle s'inscrit dans une suite logique des initiatives existantes en la matière. L'approche du gouvernement consiste à mettre le citoyen au centre du débat et de connaître son attitude vis-à-vis de cette nouvelle technologie.

Après avoir fourni des explications sur la méthodologie, le Directeur Général du LISER passe en revue les résultats de l'étude, qui se résument comme suit² :

- Le taux de réponse des participants s'élève à 12%, ce qui indique que l'intérêt des participants était élevé, étant donné que l'étude s'est basée sur une participation volontaire et sans relance.
- Plus de neuf résidents sur dix, âgés de 16 ans et plus, déclarent utiliser tous les jours ou presque un smartphone (92%) et un ordinateur (81%) connectés à Internet.
- Alors que les participants estiment que les outils informatiques constituent une plus-value pour leur vie professionnelle et privée, ils sont également conscients que les différents instruments ne respectent pas nécessairement leur sphère privée.
- 93% estiment que les données peuvent être vendues à une autre entreprise.
- Pour ce qui concerne les avantages de l'intelligence artificielle, les participants sont conscients que l'usage d'outils numériques basés sur l'intelligence artificielle peut améliorer leur quotidien et automatiser des tâches répétitives sur le plan professionnel.
- Lorsque les individus sont interrogés sur le domaine dans lequel l'intelligence artificielle pourrait le plus leur faciliter la vie, la sécurité et la défense est le domaine le plus mis en avant. Ce domaine est plébiscité par 84% des individus de la population. Les autres domaines sont mentionnés dans des proportions moindres (par exemple 34% pour la mobilité, 30% pour la santé et 13% pour l'environnement).
- Pour ce qui concerne les risques de l'intelligence artificielle, 70% des individus estiment que l'intelligence artificielle peut agir de façon discriminatoire ou être biaisée. Pour 64%, l'intelligence artificielle n'est pas fiable, pour 56% elle n'est pas capable de faire la distinction entre les bonnes et les mauvaises conséquences et enfin, pour 53%, le recours à l'intelligence artificielle est opaque.
- Dans la mobilité, 34% des personnes estiment que l'intelligence artificielle peut constituer un atout et 13% seulement pensent que cette technologie constitue un risque. En contraste, dans le domaine de la sécurité et de la défense, le potentiel est reconnu par 84% des personnes mais 65% estiment que l'utilisation de cette

² Voir annexe 2 - « Résultats de la consultation publique relative aux opportunités et aux défis de l'Intelligence Artificielle »

technologie peut également constituer un risque. Le même phénomène est observable dans le domaine de la santé. De manière générale, on constate que si l'intérêt de l'intelligence artificielle est élevé pour un domaine, la perception du potentiel et du risque de l'intelligence artificielle est particulièrement influencée.

- La perception des risques et des atouts de l'intelligence artificielle est positivement corrélée avec le niveau d'éducation des personnes.
- Les participants souhaitent que les informations générées par l'utilisation d'outils numériques soient utilisées de manière efficace et sécurisée.
- Lorsque les individus sont interrogés sur les usages pour lesquels l'intelligence artificielle devrait être mise en œuvre, la plupart des individus sont d'accord ou tout à fait d'accord pour l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la prévention des maladies (69% des individus) ; pour recevoir des diagnostics médicaux (72%) ou pour obtenir des traitements mieux adaptés (67%). La perception du potentiel pour ces usages s'accroît avec le niveau de formation des individus. Des constats similaires sont également observables dans les domaines de la mobilité, des procédures administratives, de la gestion des ressources naturelles et de l'agriculture.
- Les participants ont plus de confiance lorsque les outils basés sur l'intelligence artificielle sont utilisés par le secteur public, plutôt que par le secteur privé. Le niveau de la formation accentue la confiance dans le secteur public et affaiblit celle dans le secteur privé.
- 54% des participants connaissent le Règlement Général sur la Protection des Données. Parmi ces individus, moins d'un sur trois (27%) considère que ce règlement protège suffisamment les citoyens. Plus de 80% des participants souhaitent la création d'un comité d'éthique qui surveille les usages futurs de l'intelligence artificielle.
- Plus que 70% des participants sont d'accord pour que l'Etat développe et teste les outils numériques basés sur l'intelligence artificielle dans des « laboratoires vivants » (*living labs*).
- Plus que 80% des participants souhaitent que l'Etat mette en place une campagne de sensibilisation et d'information relative à l'usage de l'intelligence artificielle.

Monsieur le Ministre clôture la présentation en informant les membres de la commission parlementaire qu'à la lumière des préoccupations en matière d'éthique soulevées par les participants dans le cadre de l'étude, les questions de nature éthique sont en train d'être analysées en vue d'un suivi permanent à l'aide d'un groupe de travail au niveau des fonctionnaires. L'orateur est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de créer un comité d'éthique dédié à la digitalisation car toute question y relative pourra être traitée au sein de l'existante Commission Nationale d'Éthique. La formation des fonctionnaires sera promue afin de les sensibiliser à l'égard de l'utilisation des outils numériques.

*

Madame la Vice-Présidente Lydia Mutsch (LSAP) se réjouit de constater le taux de participation élevé et la résonance positive au sein de la population à l'égard de cette thématique. Etant donné qu'une grande partie a quand même des doutes sur le traitement de leurs données personnelles, l'oratrice aimerait savoir ce que le gouvernement entend faire pour accroître la confiance et les connaissances en la matière.

Madame la Députée Viviane Reding (CSV) intervient pour mettre en avant que si des 20.000 personnes contactées par le LISER, uniquement 2.000 ont pris l'initiative de participer à l'étude, alors le taux de participation ne peut que refléter les personnes qui sont réellement intéressées par le sujet et donc mieux informées. Aux yeux de l'oratrice, les résultats de l'étude ne sont donc pas représentatifs de la population luxembourgeoise. Il est également intéressant de constater que d'une part, une large majorité est d'avis que d'importantes améliorations sont encore nécessaires dans le traitement des données et que d'autre part, ces outils sont utilisés par quasi tout le monde. Cette situation doit, aux yeux de Madame Reding, être prise au sérieux.

Madame Reding se dit, en outre, surprise par les résultats liés aux usages de l'intelligence artificielle. Elle estime que la prise de conscience au niveau de la population sur les différents usages de cette technologie (que ce soit dans l'économie, la société de manière générale et dans la recherche) devrait être renforcée.

Aux yeux de l'oratrice, l'étude a manqué d'aborder un élément essentiel, à savoir celui du stockage des données (Cloud) et de la problématique liée à la souveraineté européenne en la matière.

Enfin, l'oratrice a compris de l'intervention de Monsieur le Ministre, qu'il ne sera pas envisagé de mettre en place un comité d'éthique dédié pour la digitalisation. Madame Reding tient toutefois à signaler que ce domaine est complexe et que, par conséquent, une analyse efficace de ces technologies ne pourra être réalisée que par des spécialistes en la matière. Ainsi, Madame Reding préconise, en sus d'un comité d'éthique, la création d'un groupe spécialisé qui aurait comme mission d'analyser les usages de cette technologie et de suivre les discussions techniques au niveau européen.

En réponse aux propos de Madame Reding, Monsieur le Ministre répond qu'il aimerait éviter la création de plusieurs comités d'éthique. La composition de l'actuelle Commission Nationale d'Ethique est très diverse et est capable de traiter les sujets d'ordre éthique de manière générale. Cette approche n'exclut pas le fait que des questions plus spécifiques pourront être traitées dans des sous-groupes spécialisés.

Un représentant du Service des Médias et des Communications mentionne que l'existence de divers principes éthiques dans l'utilisation de l'intelligence artificielle engendre un certain nombre de défis dans l'implémentation de projets concrets. Alors que le besoin d'un deuxième comité d'éthique ne se présente pas, il est aux yeux du représentant plutôt plus essentiel d'acquiescer au niveau de l'Etat les compétences nécessaires pour mettre en œuvre des initiatives plus complexes. Le rôle de la Commission Nationale d'Ethique sera essentiel puisqu'elle sera saisie pour trancher sur les questions d'ordre éthique lors de l'implémentation des projets.

Un autre représentant du Service des Médias et des Communications indique qu'un des objectifs de cette étude était de rendre attentif sur les domaines qui ont d'ores et déjà recours à l'intelligence artificielle. Etant donné que l'enquête a révélé que les individus souhaitent avoir plus d'informations sur cette technologie, le Service des Médias et des Communications mettra en œuvre, dans les mois qui suivront, une campagne de sensibilisation et d'information qui ciblera tous les citoyens.

Après une question de Madame la Députée Diane Aehm (CSV) au sujet de la composition de l'échantillon des personnes qui ont participé à l'étude, le Directeur Général du LISER répond que l'échantillon de l'étude est très équilibré et représente de manière satisfaisante la population du Luxembourg. A titre illustratif, le Directeur relève que parmi les personnes qui ont répondu :

- 49,45% étaient des hommes (les hommes représentent 50,13% de la population au Luxembourg) ;
- 56,18% avaient la nationalité luxembourgeoise (les résidents de nationalité luxembourgeoise représentent 52,92% de la population au Luxembourg) ;
- 44,88% avaient une nationalité européenne (les résidents de nationalité européenne représentent 38,63% de la population au Luxembourg) ;
- 31% étaient âgés de moins de 35 ans (cette catégorie d'âge représente 32% de la population au Luxembourg) ;
- 23,99% étaient âgés de plus de 60 ans (cette catégorie d'âge représente 23,81% de la population au Luxembourg).

Monsieur le Député David Wagner (déi Lénk) intervient pour rejoindre les propos de Madame Reding. Sans vouloir remettre en question les compétences de la Commission Nationale d'Ethique, Monsieur Wagner est d'avis qu'il est nécessaire de créer un groupe qui permette de rassembler un certain nombre de personnes expertes dans le domaine de l'intelligence artificielle. Les travaux d'un tel groupe auront le mérite d'éclairer les discussions menées au sein de la Commission Nationale d'Ethique.

Monsieur Wagner s'interroge en outre sur la finalité recherchée par ce type d'étude et tient à préciser que la teneur des questions peut fortement influencer les réponses. Avant de répondre à un tel questionnaire, et plus particulièrement apprécier la caractère bénéfique ou risqué d'une technologie aussi complexe, il est aux yeux de l'orateur nécessaire que les personnes aient un minimum de connaissances sur le sujet.

Monsieur le Ministre souligne que cette étude s'inscrit dans une approche visant à encourager la participation directe des citoyens et que cette façon de procéder a régulièrement été exigée par la Chambre des Députés. L'étude a permis d'obtenir une appréciation de l'état d'esprit des citoyens et du degré de connaissances à l'égard de ces technologies. Comparé à d'autres études qui ont été effectuées par le LISER et considérant que l'invitation s'est faite sous envoi simple, il échet de constater que le taux de participation est très satisfaisant et que l'échantillon est représentatif de la population luxembourgeoise. De l'étude, le Service des Médias et des Communications a retenu qu'il est nécessaire de renforcer le niveau d'information de la population.

Un représentant du Service des Médias et des Communications ajoute que dans le contexte des initiatives sur l'intelligence artificielle, des groupes de travail se sont déjà réunis pour échanger sur les aspects juridiques et éthiques. Les questions qui se posent dans ce domaine peuvent être très spécifiques et granulaires, de sorte qu'elles ne relèvent pas toutes d'un intérêt pour la Commission Nationale d'Ethique.

Le Directeur Général du LISER souligne que la création de plusieurs comités d'éthique peut entraver la mise en œuvre d'initiatives liées à des nouvelles technologies qui n'ont pas encore été suffisamment étudiées scientifiquement. Le risque est significatif que ces comités rendent des avis contradictoires, donc pas suffisamment alignés. L'étude a certes montré que les personnes ont un intérêt pour l'intelligence artificielle et sont conscientes de ses potentiels, mais elle a également démontré que les personnes adoptent une approche plutôt prudente à l'égard de cette technologie. Ce constat est positif et intéressant d'un point de vue scientifique, car il montre que tout développement d'initiatives dans ce domaine doit aller de pair avec un cadre qui garantit la protection des données et préserve la confiance des usagers.

3. Divers

Monsieur le Député David Wagner (déi Lénk) renvoie à sa motion relative à la création d'un cadre légal spécifique pour les médias citoyens déposée en date du 16 mars 2021 et demande qu'elle soit mise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la commission parlementaire. Madame la Vice-Présidente répond qu'elle a pris note de la requête et en informera le Président de la commission parlementaire.

Luxembourg, le 4 juin 2021

Le Secrétaire-administrateur,
Cristel Sousa

La Vice-Présidente de la Commission de la Digitalisation,
des Médias et des Communications,
Lydia Mutsch